



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS SATYS INTERIORS RAILWAY France – Augmentation de la production de l'unité de fabrication de panneaux composites - Montaigu-Vendée

En exécution de l'arrêté préfectoral n°22-DCL/BENV/1252 du 17 novembre 2022 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SAS SATYS INTERIORS RAILWAY France, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter la production de son unité de fabrication de panneaux composites sur le territoire de la commune de Montaigu-Vendée, est soumise à enquête publique, pendant 16 jours consécutifs dans les communes de Montaigu-Vendée et de Boufféré (commune déléguée), du **lundi 12 décembre 2022 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mardi 27 décembre 2022 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur deux registres ouverts à cet effet en mairie de Montaigu-Vendée (siège de l'enquête) et en mairie déléguée de Boufféré, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ces lieux, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Gérard GUIMBRETIERE, cadre de l'industrie du transport en retraite, et nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à la dite enquête, recevra en personne les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- lundi 12 décembre 2022 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 à la mairie de Montaigu-Vendée ;
- samedi 17 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie déléguée de Boufféré ;
- mardi 27 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête) à la mairie de Montaigu-Vendée.

Les observations et propositions peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Montaigu-Vendée, Place de l'Hôtel de Ville, BP227, Montaigu-Vendée (85600), ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (en précisant en objet : Enquête publique – SAS SATYS INTERIORS RAILWAY France). Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête, et afin d'être prises en compte, devront impérativement parvenir durant la durée de l'enquête.

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisée seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique Publications – Enquêtes publiques et consultations du public - Commune de Montaigu-Vendée) dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

La note de présentation non technique, la décision d'examen au cas par cas et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du 12 décembre 2022 au 27 décembre 2022 inclus sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de Madame Emilie GOURAUD, au 02-72-78-54-73 ou egouraud@satys.com.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Montaigu-Vendée et en mairie déléguée de Boufféré ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.